



Cadre financier 2017-2021

Présenté par **Maxime Pedneaud-Jobin**, maire et candidat à la mairie

Examiné et jugé compatible avec le respect de l'équilibre budgétaire par **Pierre J. Hamel**, professeur-chercheur de l'Institut national de recherche scientifique (INRS)¹

13 septembre 2017

Louise Bourgeois, agente officielle – Impression maison

¹ Pierre J. Hamel est spécialiste des finances publiques locales, de la fiscalité locale, de l'immobilier, ainsi que du financement et de la gestion des infrastructures urbaines. Il est également détenteur d'un doctorat en économie et sociologie de la Faculté des sciences économiques et de gestion de l'Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II).

Répondre aux besoins

Voici le cadre financier de l'équipe du maire Maxime Pedneaud-Jobin. Il s'agit d'un cadre rigoureux, fondé sur les données les plus récentes provenant de la Ville de Gatineau. Le cadre ne détaille pas l'ensemble des projets et des mesures financées, puisque ces éléments seront dévoilés tout au long de la campagne électorale. Chaque annonce viendra ainsi compléter ce document jusqu'au 5 novembre et en respectera les paramètres financiers.

Ce cadre financier s'inscrit dans la volonté du maire et de son équipe d'adopter une approche équilibrée en matière budgétaire. Il propose un plan pour continuer d'investir massivement dans l'entretien des infrastructures, mais propose également, grâce à des choix stratégiques, d'investir dans le développement des services permettant d'améliorer la qualité de vie des jeunes, des familles et des aînés. L'amélioration de la qualité de vie passe notamment par la prise en compte de l'ensemble des besoins d'une communauté et cela doit se refléter dans l'offre de services municipaux.

La proposition financière se fonde également sur la nécessité de poursuivre la révision de nos dépenses et de nos services, en misant d'abord sur l'optimisation. Nous souhaitons dépenser chaque dollar d'argent public de façon rigoureuse, sans toutefois réduire les services à la population.

Enfin, en matière fiscale, ce cadre financier se distingue par l'introduction de nouveaux revenus, permettant de limiter encore davantage la hausse de la taxe foncière. Nous sommes conscients du besoin de limiter le fardeau fiscal des contribuables, mais cela ne doit pas mettre en péril l'entretien de nos infrastructures et la qualité des services. La seule façon d'y arriver, en plus de la révision des dépenses et des services, est d'aller chercher des revenus ailleurs que dans la taxe foncière, notamment par des mesures fiscales qui peuvent être évitées par l'adoption d'habitudes et de choix écoresponsables. Ces nouveaux outils fiscaux sont au chapitre des gains intéressants obtenus dans la lutte pour l'autonomie et la diversification des revenus des villes.

Faits saillants

- **Augmentation du budget d'opérations : limitée à un maximum de 4 % par année**
- **Révision des dépenses et des services : miser sur l'optimisation et éviter la réduction des services à la population**
- **Fiscalité municipale: nouvelles mesures de diversification des revenus pour réduire la croissance de la taxe foncière (1,9 % pour 2018 et 1,5 % de 2019 à 2021)**
- **Poursuite de la bataille politique pour l'obtention d'un point de pourcentage de la taxe de vente (50 millions \$ par année en nouveau revenus)**
- **Plan d'entretien des infrastructures (rues, aqueducs, égouts, etc.) : investissements de près de 500 millions \$ sur quatre ans**
- **Plan d'amélioration des services aux personnes : investissements de 4 millions \$ annuellement au bout de quatre ans (services aux familles, accès à l'eau, animation anciens centres-villes et centre-ville, déneigement, accès à la culture, etc.)**
- **Plan d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers : investissements de 102 millions \$ sur quatre ans (culture, réseau cyclable, espaces verts, revitalisation anciens centres-villes et centre-ville, etc.)**

Cadre financier 2017-2021

Plan d'entretien des infrastructures

L'entretien des infrastructures municipales demeurera une priorité pour le prochain mandat. Les besoins sont importants et urgents. C'est pourquoi nous investissons plus que toutes les administrations précédentes.

Pour poursuivre le travail d'entretien de nos infrastructures, **nous investirons un montant total de 500 millions \$ pour le mandat, soit 50 millions \$ d'investissements supplémentaires**, sur quatre ans.

Les investissements supplémentaires au plan d'entretien seront financés à partir de la taxe dédiée qui sera augmentée de 1 % pour les années 2018, 2019 et 2021. La taxe dédiée de l'année 2020 sera aussi augmentée de 1 %, mais sera entièrement allouée au plan d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers (voir les précisions plus bas).

Pour compenser, nous emprunterons les fonds nécessaires permettant de soutenir les investissements prévus au plan d'entretien. Avec un service de dette de seulement 11 %, une baisse de la dette pendant les trois dernières années, et un paiement comptant de 60 % des investissements en infrastructures (un taux inégalé parmi les grandes villes du Québec), nous avons une marge de manœuvre qui nous permet d'agir prudemment, sans négliger les investissements à faire.

Voici quelques-unes des actions particulières priorisées pour le mandat 2017-2021 :

- Réfection des rues : investissements additionnels de 10 M \$ sur quatre ans (total : 107,6 M \$)
- Mesures de modération de vitesse : investissements de 4 M \$ sur quatre ans (budget doublé)
- Mise en œuvre du plan de remplacement des arénas désuets à l'aide de partenaires
- Problèmes d'eau jaune : maintien des investissements prévus (total : 16,5 M \$ d'ici 2021)
- Réalisation de la réfection de Saint-Joseph et Notre-Dame (total : 65 M \$ d'ici 2021)
- Plan d'action surverses : maintien investissements prévus (total : 7 M \$ d'ici 2021)

La population de Gatineau ne peut y arriver seule

En plus d'investir près de 50 M \$ supplémentaires au plan d'entretien des infrastructures provenant des taxes payées par les Gatinoises et les Gatinois, nous continuerons de maximiser l'accès aux nouveaux programmes de subventions afin de demander un effort aux autres gouvernements.

Nous poursuivrons également le travail pour le transfert d'un point de pourcentage de la taxe de vente, ce qui nous permettrait de récolter un montant annuel additionnel de 50 M \$ (200 M \$ sur quatre ans).

La population de Gatineau ne peut assumer à elle seule le déficit d'investissements dans nos infrastructures, la taxe foncière ne représentant que 8 % des taxes et impôts payés par les contribuables. Les autres gouvernements doivent continuer d'en faire plus et c'est pourquoi nous travaillerons dès 2018 à la renégociation du partenariat fiscal et financier pour diversifier les sources de revenus des villes. Cela nous permettra d'alléger le poids fiscal de la taxe foncière qui repose sur les épaules des gens de Gatineau.

Améliorer le taux de réalisation des travaux prévus

Afin d'améliorer la performance dans la réalisation des projets, nous poursuivrons les actions afin de s'attaquer aux enjeux auxquels nous faisons face. Le comité exécutif aura la responsabilité de suivre l'évolution du plan d'action et de s'assurer de sa mise en œuvre. Nous souhaitons augmenter le taux de réalisation des travaux afin de revenir le plus rapidement possible à un taux près de celui atteint en 2015 (83 %).

Plan d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers

Pour le prochain mandat, les investissements pour l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers se poursuivront et seront augmentés substantiellement. En plus des investissements actuellement consacrés aux projets (centre-ville, pavillon Parc des Cèdres, piste cyclable à l'est, etc.), nous investirons un montant de 102 millions \$ afin de réaliser un ensemble de projets qui permettront d'améliorer la qualité de vie et la qualité des services offerts aux citoyens.

Ces investissements seront financés par trois sources :

- Solde disponible du plan de développement 2015-2018 : 12 M \$
- Budget disponible 2019-2022 pour les projets : 36 M \$
- Taxe de 1 % dédiée au plan d'amélioration : 54 M \$

La liste des projets à être financés par ces investissements sera dévoilée tout au long de la campagne électorale. Ils toucheront plus particulièrement la culture, les espaces verts, les pistes cyclables, les anciens centres-villes et le centre-ville, ainsi que plusieurs autres projets permettant d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers.

Plan d'amélioration des services aux personnes

En plus des investissements dans les projets permettant d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers, des investissements annuels de 1 M \$ seront ajoutés chaque année (total de 4 M \$ d'investissements annuels supplémentaires après 4 ans) afin d'améliorer les services aux personnes. Les investissements se feront selon le calcul suivant :

2018 : + 1 M \$

2019 : + 2 M \$ (par rapport à 2017)

2020 : + 3 M \$ (par rapport à 2017)

2021 : + 4 M \$ (par rapport à 2017)

Ces nouveaux budgets seront dédiés à l'amélioration de divers services et programmes offerts aux citoyennes et citoyens ou encore pour défrayer les dépenses de fonctionnement des infrastructures issues du plan d'amélioration la qualité de vie dans les quartiers (services aux familles, accès à l'eau, animation anciens centres-villes et centre-ville, déneigement, accès à la culture, etc.). Cela permettra également à la Ville d'investir dans de nouvelles mesures au plan environnemental.

Ces services et ces programmes seront financés à même le budget d'opérations de la Ville (voir plus bas) et ils seront dévoilés tout au long de la campagne électorale.

Budget d'opérations

Revenus supplémentaires 2017-2021	Montant annuel total après 4 ans
Taxes foncières (Augmentation de 1,9 % en 2018 et de 1,5 % de 2019 à 2021)	30 M \$
Projection de nouvelles évaluations (estimation Service des finances)	22 M \$
Taxe sur les espaces de stationnement (dès 2019)	1,5 M \$
Taxe sur les droits d'immatriculation (dès 2019)	4,2 M \$
Nouveau palier d'imposition pour les droits de mutation (une fois en 2018)	1 M \$
Total revenus supplémentaires après 4 ans	58,7 M \$

Dépenses supplémentaires 2017-2021	Montant annuel total après 4 ans
Indexation des salaires et avantages sociaux	24 M \$
Régimes de retraite (contribution en baisse et abolition en 2021)	3 M \$
Amélioration de l'offre du service de transport collectif (STO)	12 M \$
Indexation et ajustements des contrats	10 M \$
Part municipale – programmes de subvention	2 M \$
Amélioration des services aux personnes	4 M \$
Réserve cycle de vie	2 M \$
Autres projets particuliers	4 M \$
Service de la dette (voir précisions plus bas)	1,2 M \$
Révision des dépenses et des services	(-3,5 M \$)
Total des dépenses supplémentaires après 4 ans	58,7 M \$

Détails sur les revenus

Taxe foncière

- Limiter la hausse de la taxe foncière en 2018 à l'IPC moyen cible de la Banque du Canada (1,9 %).
- Réduire la croissance de la taxe foncière à 1,5 % de 2019 à 2021.
- Remplacer les revenus perdus par de nouveaux revenus (voir ci-bas).
- Maintenir la taxe dédiée de 1 % pour les infrastructures (sans effet sur le budget d'opérations).

Taxe sur les espaces de stationnement et taxe sur l'immatriculation

- Mettre en place dès 2019 (préparation et adoption du règlement en 2018) une taxe sur les espaces de stationnement situés au centre-ville à être facturée aux propriétaires de ceux-ci.
- Mettre en place dès 2019 (préparation et adoption du règlement en 2018) une taxe sur l'immatriculation, équivalente à ce qui existe à Montréal depuis 2011.
- Dédier ces fonds au financement des services de transport collectif en payant une partie de l'augmentation annuelle de la quote-part à la STO (+ 3 M \$ par année).

Nouveau palier d'imposition pour les droits de mutation immobilière

- Ce nouveau palier sera mis en place dès 2018.
- Les revenus serviront à réduire le déficit structurel annuel, donc à réduire les compressions à faire pour atteindre l'équilibre budgétaire.
- Le nouveau palier s'appliquera aux propriétés d'une valeur de 500 000 \$ et plus.

Diversification des revenus : poursuivre la bataille politique pour l'obtention d'un point de pourcentage de la TVQ

- En prévision de la renégociation du partenariat fiscal et financier avec le gouvernement du Québec, exiger l'octroi aux villes d'un point de pourcentage de la taxe de vente.
- Allouer ces fonds (environ 50 millions \$) pour régler le déficit d'entretien des infrastructures municipales et abolir la taxe dédiée.

Détails sur les dépenses

Régimes de retraite

- La contribution municipale supplémentaire réduira de 500 000 \$ par année pour atteindre zéro en 2021.
- Cette réduction de la contribution municipale permettra de continuer à réduire le déficit structurel annuel, dont la réduction vient normalement des compressions à effectuer dans les services municipaux.

Contrôle des dépenses

- L'augmentation des dépenses sera plafonnée à 4 % par année afin de limiter la croissance de la taxe foncière aux niveaux prévus pour chaque année.

Révision des dépenses et des services

- L'exercice de révision des dépenses et des services a permis d'aller chercher des économies récurrentes de 15 millions \$ par année après quatre ans.
- Nous arrivons à un point où des compressions du même ordre dans les quatre prochaines années signifieraient des réductions de services à la population, ce que nous voulons tenter d'éviter.
- Pour éviter une réduction de services, nous proposons de poursuivre l'exercice de révision des dépenses et des services, mais en misant d'abord sur l'optimisation (culture d'amélioration continue) et en fixant un objectif minimal d'économies de 3,5 millions \$ par année sur quatre ans.

Politique de gestion de la dette

- La dette de la Ville de Gatineau est saine et nous permet d'investir dans nos infrastructures.
- Grâce à une gestion rigoureuse, nous avons été en mesure de maintenir le service de la dette à 11 % des dépenses municipales (contre 21 % au début de la fusion).
- Cette gestion prudente nous a également permis de réduire la dette pendant les trois dernières années.
- Cela signifie que nous avons de la marge de manœuvre qui peut nous permettre d'investir davantage dans nos infrastructures.
- Nous souhaitons maintenir le service de la dette à un niveau inférieur à 15 %.
- Le niveau de la dette pourrait donc fluctuer selon la disponibilité des subventions pour les infrastructures et selon les investissements supplémentaires à faire.